



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Projet de résolution

35 C/DR.6*
(COM SHS)
11 septembre 2009
Original espagnol

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (35 C/5)

présenté par **IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**

Titre II.A - Programmes :

Grand programme :	III	SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
Résolution :		03000
Priorité sectorielle biennale :	2	Faire face aux défis éthiques émergents au niveau mondial
Paragraphe :		(xiii)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		70 000 dollars des États-Unis
Source de financement proposée par l'auteur :		Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires prévues au titre de l'axe d'action 4

Modification proposée :

Priorité sectorielle biennale 2, paragraphe (xiii), 5^e point

- coopération **régionale et** internationale dans le domaine de la bioéthique et en renforçant la coopération avec les **centres** et institutions intergouvernementales pertinents qui mènent des activités dans ce domaine, par exemple avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) par le biais de son programme régional de bioéthique établi à Santiago (Chili) et avec le réseau REDBIOETICA de l'UNESCO ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 19 août 2009.

Note explicative :

Rappelant la déclaration universelle de l'UNESCO sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) et la Déclaration de Téhéran adoptée par le Congrès international de bioéthique organisé en République islamique d'Iran en 2005, qui a mis l'accent sur la coopération régionale et internationale dans le domaine de la bioéthique ; considérant les programmes de l'UNESCO proposés pour 2010-2011 dans le projet de résolution du document 35 C/5 (Volume 1), qui mettent l'accent sur la coopération régionale et internationale dans le domaine de la bioéthique,

Le Directeur général est prié de :

- modifier la résolution 03000 proposée (priorité sectorielle biennale 2, paragraphe (xiii)), et de renforcer la coopération internationale et régionale dans le domaine de la bioéthique ;
- soutenir la création du Centre régional de bioéthique pour l'Asie et le Pacifique (catégorie 2) en République islamique d'Iran sous les auspices de l'UNESCO et de réaliser l'étude de faisabilité à cette fin ;

Les objectifs de ce centre seraient de :

- promouvoir le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la diversité culturelle ;
- renforcer la coopération entre les pays afin de promouvoir les questions bioéthiques, l'éducation et le renforcement des capacités et de réaliser des travaux de recherche et des études dans la région ;
- faciliter la mise en œuvre des trois déclarations de l'UNESCO relatives à la bioéthique, en particulier la Déclaration sur la bioéthique et les droits de l'homme dans la région Asie et Pacifique.